



**Décision n° 11-DCC-116 du 18 juillet 2011
relative à la prise de contrôle exclusif de la société Finathem Europe
par LBO France Gestion**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 27 juin 2011, relatif à l'acquisition par LBO France Gestion du contrôle exclusif de la société Finathem Europe ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif de la société Finathem Europe, qui détient la totalité du capital de la société Eminence SAS, active dans les secteurs de la production et la commercialisation de lingerie féminine et de sous-vêtements masculins, par LBO France Gestion et constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne revêt pas de dimension communautaire. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au point I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DECIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 11-0122 est autorisée.

Le président,

Bruno Lasserre

© Autorité de la concurrence